

## Réunion annuelle du RJECC

Le réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (RJECC) a tenu sa réunion annuelle le 12 janvier dans les locaux de la chambre nationale des commissaires de justice. Les points de contact français des magistrats et professions du droit étaient réunis pour faire le bilan des activités du réseau et échanger sur l'actualité du droit de l'Union européenne et sa mise en œuvre en matière civile et commerciale.



Benoit Santoire, président de la chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ), s'est félicité de pouvoir accueillir la réunion annuelle du RJECC, qui s'est tenue à la Cour de cassation lors de sa précédente édition.

Après avoir remercié la CNCJ de son accueil, Rémi Decout-Paolini, directeur des affaires civiles et du sceau, a rappelé le rôle incontournable de chacune des professions représentées lors de cette réunion dans l'application nationale des textes européens. Les commissaires de justice ont notamment été désignés, le 1<sup>er</sup> juillet 2022, autorités compétentes pour assurer la mise en œuvre du règlement européen 2020/1784 dit « notification refonte », qui introduit la dématérialisation des procédures de notification transfrontière.

*« Le rôle du RJECC, qui a fêté l'an dernier ses vingt ans d'existence n'a jamais été aussi essentiel. En effet, afin que les droits et libertés accordés au justiciable européen soient effectifs, il est indispensable que l'information circule et que l'accès à la justice soit garanti. C'est précisément la mission dévolue au RJECC dont l'action dépasse largement le cadre des juridictions puisque toutes les professions judiciaires et juridiques sont membres de droit depuis 2009 »* a insisté le directeur.

Catherine Rumeau, le point de contact français du RJECC, a présenté le bilan des activités 2022 du réseau qui a notamment organisé six séminaires de formation en juridictions destinés aux professionnels du droit sur les thématiques des litiges transfrontières civils et commerciaux et des dossiers familiaux transfrontières. Le réseau a également amélioré sa visibilité en ligne sur le site Internet [justice.gouv.fr](http://justice.gouv.fr) et sur le site intranet de la direction des affaires civiles et du sceau.

De nouveaux outils de communication ont été créés tels que la série de podcast [Droit vers l'Europe](#) sur les principaux règlements européens et les procédures transfrontières et une [vidéo de présentation](#) des outils du portail e-Justice pour les professionnels du droit. Enfin, Catherine Rumeau a annoncé le calendrier des prochaines réunions à Bruxelles du réseau et ses perspectives 2023.



Les tables rondes :

« Comment favoriser l'accès au droit étranger ? »

- Alice Meier-Bourdeau, avocate à la Cour de cassation et au Conseil d'État
- Cyril Roth, magistrat au Tribunal judiciaire de Paris
- Julie Heisserer, cheffe du Bureau du droit comparé et de la diffusion du droit, Délégation aux affaires européennes et internationales
- Pierre-Luc Vervandier, représentant du Conseil supérieur du notariat

« Présentation d'actions développées localement »

- Rose-Marie Plaksine, magistrate référente RJECC à la cour d'appel d'Aix-en-Provence
- Julien Fouchet, avocat au Barreau de Bordeaux
- Laurent Pettiti, président de la délégation des Barreaux de France

« Comprendre les procédures européennes d'exécution transfrontières »

- Gabrielle Coudin, rédactrice au département de l'entraide, droit international privé et européen, direction des affaires civiles et du sceau
- Jean Vanoverschelde, commissaire de justice à Lille
- Filiz Piri Mutlu, adjointe à la cheffe du bureau des recouvrements des créances alimentaires, ministère de l'Europe et des affaires étrangères

« Le réseau, un forum de discussion : législatif, interprofessionnel »

- Tania Jewczuk, cheffe du département de l'entraide, droit international privé et européen, direction des affaires civiles et du sceau